

Une action naturelle

Permet
l'infiltration

Recharge de
la nappe
phréatique

Potentiel de
traitement
des eaux

Diminution du
ruissellement

 Les services de la Ville de Bedford et de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi vous conseillent dans la réalisation et la conformité de votre projet de gestion durable des eaux pluviales.

Pour plus d'information, consultez le site de la ville, ville.bedford.qc.ca ou l'Organisme de bassin versant baie Missisquoi au 450-248-0100.

Partenaires du projet



Ce projet est financé par le Fonds vert
du gouvernement du Québec.



Aménagement d'un jardin de pluie

02



©Kitsap Conservation District

An English version of this pamphlet is also available
on the Town of Bedford website at ville.bedford.qc.ca

Comment est-il possible d'intervenir ?

Bonnes pratiques

Le jardin de pluie est un aménagement qui permet de recueillir temporairement les eaux à la suite d'épisodes de pluies. Il peut aussi avoir le potentiel de traiter les eaux de ruissellement grâce à la sélection de végétaux prévus à cet effet et d'infiltrer les eaux dans le sol.



Conseils d'aménagement

- 1 Collecter les eaux de pluie en provenance de la descente de gouttière.
- 2 Aménager le jardin de pluie en creusant une petite dépression sur le terrain. Le fond de la dépression doit être situé à au moins 2 mètres au-dessus de la nappe phréatique.

Installer une membrane géotextile sur laquelle des granulats, du terreau et du paillis sont déposés.

Sélectionner des végétaux tels que des vivaces, des arbustes ou des arbres. Ceux-ci doivent être en mesure de supporter des alternances de périodes humides et de sécheresses.

Les profondeurs et superficies sont variables en fonction de paramètres comme le volume d'eau à retenir, le temps de rétention souhaité pour éviter la prolifération des moustiques (moins de 72 heures), le débit d'eau qui peut être rejeté, le type de sol et l'espace disponible sur le site.

- 3 Le terreau assure la réinfiltration d'une partie des eaux pluviales récoltées.
- 4 Les plantes permettent l'évapotranspiration d'une partie des eaux pluviales récoltées.

Pour ces démarches, l'avis d'un professionnel peut être requis

Conseils d'entretien

L'entretien est à l'image d'un jardin et il suffit de faire un désherbage et de ramasser les feuilles et les débris périodiquement. Il est suggéré de procéder à un décompactage du sol à tous les 3 à 5 ans pour permettre une infiltration optimale.

Que dit la réglementation municipale ?

Les eaux de pluie peuvent également être déversées dans un réservoir conçu spécifiquement à cet effet ou un puits d'infiltration situé à 3 mètres et plus du bâtiment.

